

Grille de prix de l'Offre électricité verte

Applicable au 11 juillet 2017 - Offre de fourniture d'électricité pour les clients particuliers

L'Offre électricité verte porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution, à destination des clients résidentiels.

La grille de prix HT de l'Offre électricité verte

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/KWh	Abonnement €/mois	HP €/KWh	HC €/KWh
3	3,55	0,0983			
6	6,50	0,0887	6,72	0,0979	0,0738
9	7,43	0,0898	7,77	0,0979	0,0738
12	11,26	0,0898	11,86	0,0979	0,0738
15	12,94	0,0898	13,64	0,0979	0,0738
18	14,79	0,0898	15,34	0,0979	0,0738
24	31,12	0,0898	31,42	0,0979	0,0738
30	37,46	0,0898	37,89	0,0979	0,0738
36	43,95	0,0898	44,30	0,0979	0,0738

La grille de prix TTC de l'Offre électricité verte

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/KWh	Abonnement €/mois	HP €/KWh	HC €/KWh
3	4,67	0,1564			
6	8,04	0,1449	8,38	0,1560	0,1270
9	9,28	0,1462	9,79	0,1560	0,1270
12	14,40	0,1462	15,27	0,1560	0,1270
15	16,63	0,1462	17,67	0,1560	0,1270
18	19,05	0,1462	19,99	0,1560	0,1270
24	40,99	0,1462	41,85	0,1560	0,1270
30	49,53	0,1462	50,66	0,1560	0,1270
36	58,22	0,1462	59,41	0,1560	0,1270

La composition du prix de l'offre

(Article 5 et Annexe 1 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille de prix ci-dessus, correspondent à :

- l'abonnement, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh, auxquels s'ajoutent :
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),
- les Taxes sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE) d'un montant maximum de 0,957 cts €/kWh HT
- la Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (CSPE),
- la TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20% pour les consommations.

Le montant des taxes applicables est disponible sur le site internet sowee.fr

Notes communes à tous les fournisseurs :

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises.

Les clients dont les ressources du foyer sont inférieures à un certain plafond défini par décret bénéficient, sur demande, d'une déduction forfaitaire sur leur facture pendant un an renouvelable.